

Nos lieux publics sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite? A vous de répondre!

Le CRIOC invite les consommateurs et les gestionnaires de lieux ouverts au public ou à usage collectif wallons, à participer à une vaste campagne de sensibilisation sur l'accessibilité de ces lieux aux personnes à mobilité réduite. Vous souhaitez participer à cette campagne? Saisissez-vous du questionnaire ci-dessous... et ouvrez l'œil!

Nom du bâtiment visité:

Fonction du bâtiment:

Adresse: rue: N°:

Code postal: Localité:

Nom de la personne responsable du bâtiment:

Fonction de cette personne:

N° de téléphone:

Date à laquelle ce questionnaire est complété:

Conditions dans lesquelles l'enquête a été réalisée (météo, travaux, conditions d'accès, ...):

1. Le parking



Il n'y a pas de place de parking réservée aux personnes handicapées



Il y a une place de parking réservée aux personnes handicapées éloignée de l'entrée principale



Il y a au moins une place de parking réservée aux personnes handicapées à proximité de l'entrée principale (max 25m), permettant d'ouvrir les portières d'un côté du véhicule (2m.20)



Il y a au moins une place de parking réservée aux personnes handicapées à proximité de l'entrée principale (max 25m), permettant l'ouverture des portières de deux côtés du véhicule (3m.30)

Autre:

L'objectif de cette campagne est double: sensibiliser les consommateurs aux problèmes d'accessibilité des lieux ouverts au public, interpellier les propriétaires et gestionnaires de ces lieux sur la problématique et les inciter à agir pour améliorer cette accessibilité.

Quels sont les lieux concernés?

Les magasins, centres commerciaux, restaurants, cafés et hôtels (uniquement les chaînes hôtelières); les hôpitaux et cliniques; les écoles et les centres de formation; les bâtiments et infrastructures où sont assurées des missions de service public, notamment les maisons communales (services ouverts au public), les cours et tribunaux (services ouverts au public); et leur greffe; les bureaux de poste, les aéroports, les banques et autres établissements financiers (services ouverts au public).

Comment participer à la campagne?

Pour ce faire, nous vous invitons à vous rendre dans un ou plusieurs établissements ouverts au public de votre choix, à expliquer la démarche au gestionnaire du lieu (ou une personne responsable) et à compléter le questionnaire en observant les différentes parties du bâtiment accessibles au public. Ce questionnaire est à renvoyer ensuite, au CRIOC rue des Chevaliers, 18 à 1050 Bruxelles. L'information ainsi récoltée nous permettra d'interpeller concrètement les propriétaires des lieux visités. Nous attirons votre attention sur l'importance de compléter un questionnaire par lieu visité.

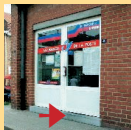
Des questionnaires supplémentaires peuvent être obtenus sur simple demande au CRIOC au 02/547 06 24 ou en consultant notre site internet: <http://www.accesshandicapes.be>

Comment utiliser le questionnaire? Celui-ci examine en une vingtaine de questions, différents critères d'accessibilité. Il aborde les lieux dans un sens logique de progression, en commençant par le parking et l'entrée et en continuant par la facilité de circulation (escalier, type de sol, etc.), les comptoirs ou guichets, les toilettes, etc. Chaque question propose plusieurs possibilités de réponses illustrées par des photos. Nous vous demandons de cocher une réponse par question (choisir la solution qui se rapproche le plus de la réalité du lieu visité). Si la situation vécue n'est pas proposée dans les solutions, cochez la case "autre" et faites une rapide description du lieu. Si le lieu n'est pas concerné par la question, cochez la case "autre" et indiquez "pas concerné". Merci à tous ceux prêts à mettre leur talent d'observateur au service de cette campagne!

2. A l'entrée



Il y a plusieurs marches à l'entrée (sans plan incliné)



Il y a une grande marche à l'entrée (sans plan incliné)



Il y a une toute petite marche à l'entrée (2-5 cm)



Il y a un plan incliné à l'entrée avec une pente forte, difficile à gravir



Il y a un plan incliné à l'entrée avec une pente douce, facile à gravir



Il n'y a pas de marche à l'entrée

Autre:

Plan incliné: rampe d'accès amovible ou conçue "en dur", aménagée expressément pour des personnes à mobilité réduite, dans le but de "compenser" une différence de niveau sans devoir franchir de marches ou d'obstacles. Ne pas confondre avec une pente naturelle.



La porte d'entrée laisse un passage libre dont la largeur est inférieure à 75 cm



La porte d'entrée laisse un passage libre dont la largeur est comprise entre 75 et 85 cm de large



La porte d'entrée laisse un passage libre dont la largeur est de 85 cm ou plus